

224C1660
FR0000124141-FS0680

19 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2024, la société Natixis Investment Managers International¹ (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Sequoia Plus dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte dudit FCPE, 40 711 937 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT³.

¹ Contrôlée par Groupe BPCE. La société Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 740 652 608 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT du 16 septembre 2024.